Département
Pyrénées Atlantiques
Commune de
Boucau
Boucau

## extrait du registre des deliberations du conseil municipal

## SEANCE DU 29 MARS 2016

## **DELIBERATION N° 6**

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 23 mars 2016

Membres présents: F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, J.DOS SANTOS, A.VALOT, N.DAUGA, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, G.ELGART, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, M.DUBROCA, JP CRESPO, P.FAVRAUD, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration: A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), UA DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), J.DUBOURDIEU (pouvoir à M.DUBROCA),

Absente: S.PUYO

Secrétaire de séance : MA THEBAUD

Madame Monia EVENE, Adjointe, présente au Conseil la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association Centre Social Dou Boucaou pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2007 portant liste des pièces justificatives de dépenses (rubrique 721),

Après en avoir délibéré,

- . approuve la convention financière à passer pour l'année 2016 entre la Commune et l'association Centre Social Dou Boucaou pour un montant de 348 549 €.
- . autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière.

Pour extrait certifié conforme Boucau, le 30 mars 2016 Le Maire, Francis GONZALEZ

Nombre de membres en exercice : 29 Présents : 24

Votants: 28

Pour: 28 Contre: / Abstentions: /

Objet : convention financière 2016 avec le Centre Social et de loisirs Dou Boucaou

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt à la Sous Préfecture de Bayonne le et de la publication

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/03/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/03/2016